

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/132
12 novembre 2001

(01-5724)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

NAMIBIE

Déclaration de l'Honorable Hidipo Hamutenya Ministre du commerce et de l'industrie

Permettez-moi tout d'abord d'unir ma voix à ceux qui ont parlé avant moi pour remercier l'Émir de l'État du Qatar et le gouvernement et le peuple de ce pays pour l'accueil qu'ils ont réservé à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Au nom de ma délégation, j'aimerais aussi exprimer ma reconnaissance aux autorités qatariennes pour l'excellente organisation de cette réunion et les efforts qu'elles ont déployés pour en assurer le succès.

Nous nous réunissons à un moment critique, alors que le système commercial multilatéral et l'OMC se trouvent à la croisée des chemins. Les résultats de Doha auront de profondes répercussions sur la vie des millions de personnes que nous représentons aujourd'hui ici. Doha déterminera et façonnera aussi l'orientation future du système commercial multilatéral. Six ans après la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, la question centrale qui se pose est celle de savoir si, au cours des prochaines années, les Membres de l'OMC vont s'employer à corriger les déséquilibres des règles et systèmes actuels, ou bien s'ils vont ajouter de nouvelles questions, qui surchargeront le programme du système commercial multilatéral.

Les pays en développement continuent de rencontrer de grandes difficultés dans la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay car ils ont des capacités humaines et techniques limitées. Imposer de nouvelles obligations aux pays en développement serait contre-productif tant pour le fonctionnement du système commercial multilatéral que pour celui des pays en développement concernés.

L'économie de la Namibie est fortement tributaire des échanges commerciaux. La croissance des exportations est l'élément moteur de notre programme de développement économique. Le principal objectif de notre politique commerciale est d'intégrer l'économie nationale dans l'économie mondiale. Afin d'éviter la marginalisation économique, nos politiques prennent dûment en compte le système commercial multilatéral. Petit pays, la Namibie a grand intérêt à maintenir un système commercial multilatéral qui fonctionne bien et veille à préserver l'équilibre entre droits et obligations.

La Namibie, malgré son niveau de développement, s'est dotée d'un régime commercial libéral et est en faveur de nouvelles mesures de libéralisation des échanges. Toutefois, la libéralisation du commerce n'est pas une fin en soi. Elle n'est que le moyen d'atteindre un objectif, qui est la croissance économique et le développement.

L'agriculture est beaucoup plus qu'un simple secteur économique. En Namibie, elle fait vivre 70 pour cent de la population et sous-tend toute l'activité économique et sociale de la société. C'est pourquoi tout accord multilatéral sur l'agriculture devrait être souple, de manière à prendre en compte les besoins des économies en développement. De notre point de vue, les politiques visant à

promouvoir le développement devraient prendre en compte les considérations autres que d'ordre commercial des pays en développement.

Nous nous félicitons de la Déclaration concernant spécifiquement les ADPIC et la santé publique et nous appuyons pleinement son adoption. L'OMC doit confirmer que l'Accord sur les ADPIC peut être appliqué de façon suffisamment souple pour assurer l'accès à des médicaments abordables pour le traitement des maladies transmissibles et opportunistes telles que le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Un accord sur ces questions enverrait au monde un signal positif, qui irait dans le sens du programme pour le développement que nous demandons au sein de l'OMC.

Mon pays reconnaît l'importance de la protection de l'environnement. Toutefois les relations qui sont établies entre commerce et environnement à des fins protectionnistes ne sont pas acceptables. Néanmoins, les travaux du Comité du commerce et de l'environnement devraient se poursuivre.

La Namibie réaffirme son soutien à la décision prise par la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour en 1996 selon laquelle l'Organisation internationale du travail est l'enceinte appropriée pour décider et pour traiter des questions relatives au travail. La Namibie est convaincue que les sanctions commerciales ne constituent ni un moyen approprié, ni un moyen efficace d'améliorer les normes du travail.

Comme beaucoup d'autres pays en développement dont les représentants ont pris la parole avant moi, la Namibie n'est pas prête, à ce stade, à s'engager dans des négociations sur les questions de Singapour. Les différents groupes de travail qui ont été établis devraient continuer à étudier leurs sujets respectifs de façon à nous permettre de comprendre pleinement les implications des disciplines multilatérales en ce qui concerne les questions de Singapour. Toute décision relative à des négociations serait, à ce stade, prématurée.

Les préférences commerciales restent d'une importance vitale pour nos économies. Nous regrettons toutefois que la demande de dérogation dans le cadre de l'OMC pour l'Accord de Cotonou entre les pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne n'ait pas été examinée. J'aimerais donc demander qu'une décision soit prise ici, à Doha, sur ce sujet très important.

Enfin, j'aimerais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé et féliciter la Chine et le Taipei chinois de leur accession à l'OMC. C'est là une étape majeure, qui consacre désormais l'OMC comme une organisation véritablement mondiale.
